



BULLETIN D'INFORMATION N° 22

Juillet 2003

Communauté de Communes du Val d'Argent _____

Sur les Rives du Rombach

Dans ce numéro :

- Le bilan de 2002 et les projets pour 2003.
- Le rapport annuel 2002 sur l'eau et l'assainissement.
- Les décisions du conseil municipal.
- Le plan paysage
- Les événements marquants.
- Les rubriques habituelles.



AU SOMMAIRE

Sommaire et domaine de compétence des adjoints	page 2
Le mot du maire	page 3
Le bilan financier de 2002	page 4
Les investissements réalisés en 2002	page 6
Les budgets primitifs de 2003	page 7
Les investissements prévus en 2003	page 9
Rapport 2002 sur l'eau et l'assainissement	page 11
Histoire : Le cercle catholique	page 12
Le plan paysage	page 14
Les décisions du conseil municipal	page 15
Les événements marquants	Page 23
Informations diverses	Page 24
Les tarifs des services communaux	page 26
Nos joies, nos peines	page 28

DOMAINES DE COMPETENCE DES ADJOINTS

1er adjoint	Robert STOUVENOT	Finance, Gros travaux, Camping, Associations
2ème adjoint	Bernard KRIEGER	Forêt, Chasse, Cadre de Vie, Documents d'Urbanisme
3ème adjoint	Richard MARCHAL	Services Techniques, Eau Assainissement, Voiries
4ème adjoint	Mireille BOUBEL	Social, Fêtes, Scolaire

Il n'y a pas de permanence hebdomadaire mais vous pouvez, à tout moment, contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou un adjoint.

OUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX DE LA MAIRIE

La Mairie de Rombach-le-Franc est ouverte au public :

le lundi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le mardi	de 8h à 12h
le mercredi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le jeudi	de 8h à 12h
le vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 16h
le 1 ^{er} samedi du mois	de 8h à 12h



Rombach vu du Feignet...



et de la route du col de Fouchy

LE MOT DU MAIRE

Les efforts portent leurs fruits. Fin 2002, le jury régional du fleurissement a décerné à Rombach une première fleur et la première place nous revient au concours départemental dans notre catégorie. Le défi lancé il y a quelques années était ambitieux et notre commune l'a relevé de bien belle façon. Je voudrais ici remercier toutes celles et tous ceux, villageois et ouvriers communaux, qui tout au long des années s'investissent et participent à l'embellissement du village. Cette première fleur est le fruit de plusieurs années d'efforts et il nous faut maintenant assurer et consolider ce résultat. Nous y parviendrons grâce à la participation de chacun d'entre vous.



Autre événement marquant : le dixième anniversaire du jumelage avec les Quatre Routes du Lot et le superbe vitrail artisanal offert à Rombach pour l'occasion. Ce jumelage fut depuis le début synonyme d'amitié et de convivialité. Nos amis des Quatre Routes, au cours des cinq déplacements, nous ont fait découvrir l'une des plus belles régions de France. La vallée de la Dordogne, avec ses sites

préhistoriques, ses châteaux, ses villages pittoresques a enthousiasmé les Rombéchants et les liens tissés sont maintenant bien ancrés. La place des Quatre Routes du Lot nous rappellera, s'il en était besoin, ces liens d'amitié et de fraternité.

Coté travaux, nous poursuivons notre politique de désenclavement des écarts avec les chemins de Pierreusegoutte et de la Grand Goutte. Un dernier programme en 2004 devrait nous permettre d'achever cette action.

Dans le cadre du plan paysage, il est important de préserver les ouvertures autour du village. Des opérations de défrichages et d'améliorations pastorales peuvent se réaliser avec l'aide des agriculteurs. Pour ces actions, le soutien de la commune est assuré et nous comptons sur l'adhésion de tous les propriétaires pour dynamiser cette démarche.

Confiant dans l'intérêt que vous attachez à votre village et à votre participation active, je souhaite, à toutes et à tous, de profiter pleinement de cette période estivale.

Jean-Luc Fréchar
Maire de Rombach le Franc

LE BILAN FINANCIER DE 2002

1 600 460 € de prévision en dépense, tous budgets confondus,
1 115 825 € réalisés dont 418 900 € pour des travaux d'investissement,
1 642 360 € de prévision en recette,
1 251 724 € réalisés soit un excédent de 135 900 €.

D'un excédent prévisible de 41 900 €, les comptes de 2002 se soldent par un excédent global de près de 136 000 €.

Le **compte administratif du budget général** fait apparaître un excédent de 280 166,89 €. Le besoin de financement pour couvrir les dépenses d'investissement est de 197 763,12 € soit un excédent réel de 82 403,77 €. Au niveau des résultats, on retiendra :

- Des travaux d'investissements pour 410 628 € dont 92 235 € d'aide principalement du département. Le montant de ces travaux est à rapprocher du budget de fonctionnement de 529 190 €.
- Un budget «forêt» en déficit de 20 000 € sur 166 300 € de recettes dont 15 000 € d'aides du département et de l'état. Compte tenu des impôts locaux pour 20 000 € et de 40000 € de dépenses 2002 payées en 2003, on peut considérer que, malgré la conjoncture difficile, Rombach ne s'en sort pas trop mal.
- Une assez bonne fréquentation du camping avec plus de 4000 nuitées pour 5000 € de recette nette.



Pose des enrobés rue de la Vaurière

Le **compte administratif du budget eau - assainissement** se solde, quant à lui, par un excédent cumulé de 49 654,68 €. On retiendra :

- Des dépenses d'exploitation de l'ordre de 76 000 € (y compris le remboursement des emprunts)
- La vente de 35 970 m³ pour 87 253 €.
- Peu de travaux si ce n'est la réparation de quelques fuites.

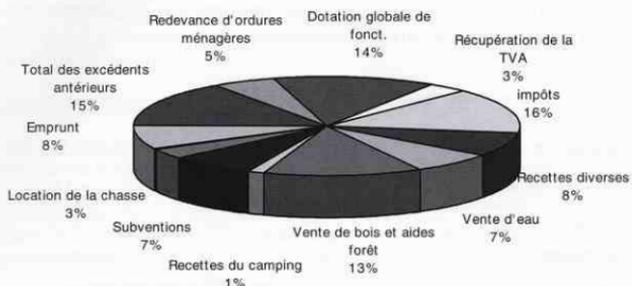
Par ailleurs, le **budget CCAS** dégagent un excédent de 2423 € et le **budget « Ordures ménagères »** est 1420 € pour 65 417 € de redevances.



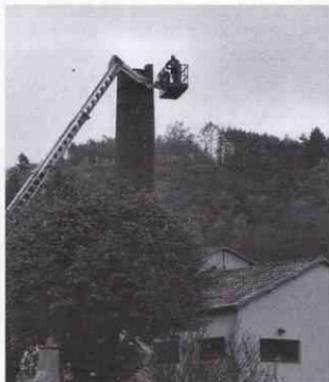
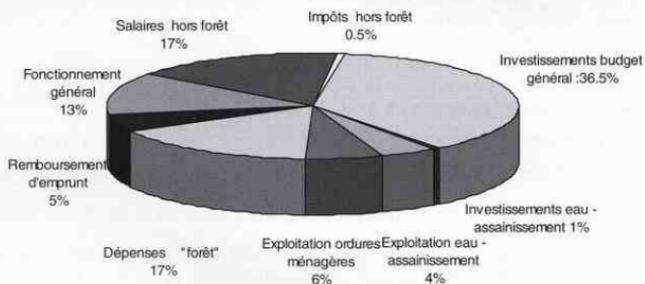
La réfection des enrobés rue du Général de Gaulle s'est faite sous haute surveillance!



Recettes Compte Administratif 2002 : 1 251 724 •



Dépenses Compte Administratif 2002 : 1 115 825 •



En avril 2002, la cheminée de l'usine, presque centenaire, perd de la hauteur !



Un nouvel accès pour faciliter la desserte de la zone d'activité est en cours d'aménagement.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2002

PROGRAMMES	Dépenses prévues	Dépenses réalisées
Rue de la Vaurière	78000	62344.16
Chemin de Cheval Poirier	22000	1976.03
Accès zone d'activité	45800	10300.00
Chemins de la Chambrette et des Osières	168000	161848.06
Frais d'arpentage	3050	286.65
TOTAL VOIRIE		236754.90
Réfection de la toiture de la sacristie	19000	21022.95
Salle de musique (fin des travaux)	7600	7441.85
Ravalement de la Chapelle "Bon secours"	17500	9755.69
Chaudière maison forestière	3050	2565.48
TOTAL BATIMENT		40785.97
Outils	1500	257.00
Véhicule Renault Traffic	18300	18994.11
Viabilité de terrains communaux (AFUa)	4000	3986.60
Ordinateur pour l'école maternelle		1828.21
Acquisition de mobilier	4500	3802.25
Reliures des registres d'état civil	2500	2023.63
TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS		30891.80
Eclairage et réseaux rue de la Vaurière	114500	82067.84
Amélioration pastorale	13000	8731.62
Acquisition de mobilier urbain	2300	2390.06
Eclairage de Noël (factures sur 2003)	1800	384.65
TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE		93574.17
Mur du cimetière	6000	5644.24
Plantation d'une haie au camping	4500	2066.79
TOTAL TOURISME CULTURE LOISIR		7711.03
Achat de plants forestiers	800	910.00

Tous ces investissements se chiffrent à 410 628 €. A cela s'ajoutent les remboursements d'emprunt pour 28 624 € au budget général et pour 27 133 € au budget eau assainissement.

Pour réaliser ces investissements, nous avons bénéficié de 57 690 € de subvention du conseil général du Haut Rhin, de 2 848 € de l'état et de 1 697 € de l'Europe. Un emprunt de 214 500 € était prévu. Il n'a été réalisé qu'en partie pour 99 848 € au vu de la situation de trésorerie de la commune.



Rue de la Vaurière avant



Rue de la Vaurière après

LES BUDGETS PRIMITIFS DE 2003

1 420 100 € de dépenses, tous budgets confondus
1 454 000 € de recettes soit un excédent prévisible de 33 900 €
avec 711 000 € de travaux d'investissement programmés dont 237 000 € de travaux d'assainissement.

Le budget général 2003

Il s'équilibre à 700 000 € en fonctionnement dont 130 000 € de prélèvement pour investissement et à 745 000 € en investissement.

Ces principales caractéristiques sont :

- ⇒ **Une stabilité des taux d'imposition depuis 1996.**
- ⇒ **Des investissements très importants pour 474 000 € soit plus de 3 MF**
- ⇒ **Un produit fiscal prévisionnel de 171 000 € contre 179 000 € en 2002.**



Travaux d'élargissement du chemin de Pierreusegoutte

Le produit attendu est en baisse suite à la suppression de la dernière part « salaire » de la taxe professionnelle. L'état devrait compenser cette perte de recettes.

- ⇒ **Un budget prévisionnel de l'exploitation forestière de 152 950 € affichant un léger excédent avec 160 000 € de prévision de vente de bois.**
- ⇒ **Un emprunt de 153 000 € dont 114 500 € étaient déjà prévus en 2002. Avec cet emprunt, la dette par habitant passera à 440 €; ce qui reste très raisonnable.**
- ⇒ **Des aides escomptées pour 180 400 €.**
- ⇒ **61 000 € de récupération de T.V.A.**

Le budget eau assainissement 2003

Il s'équilibre à 147 100 € en section d'exploitation dont 55 000 € de prélèvement pour investissement et à 304 500 € en section d'investissement. Il prend en compte une participation au SYMTESE de 10 000 € uniquement pour l'investissement. On retiendra :

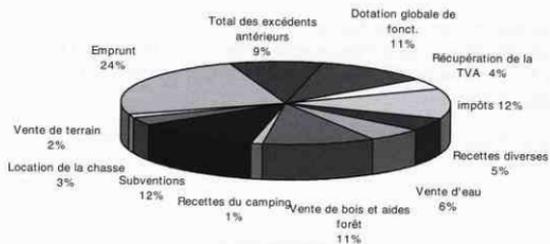
- ⇒ **Une redevance d'eau et d'assainissement communale par m² toujours sans augmentation et depuis de nombreuses années.**
- ⇒ **Des investissements pour plus de 237 000 € concernant principalement la totalité du raccordement sur Sélestat**
- ⇒ **Un emprunt de 201 000 € pour couvrir ces investissements dont 71 900 € pour préfinancer la récupération de la TVA.**

Avec cet emprunt qui sera le seul en cours au niveau de ce budget, la dette par habitant sera de 158 € et l'annuité par habitant de 17 €, ce qui est très faible. (à titre de comparaison, l'annuité en 2002 était de 22 €).

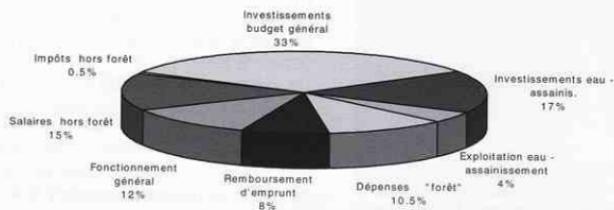
Le budget CCAS 2003

Le montant de ce budget est de 4000 € dont 1000 € de prévision d'aide aux personnes en difficulté. Comme chaque année, la grande partie de ce budget est consacrée aux actions en faveur de nos anciens.

**Prévisions de Recettes
du Budget Primitif 2003 : 1 454 000 •**



**Prévisions de Dépenses du
Budget Primitif 2003 : 1 420 100 •**



Aménagement de l'accès de la ferme de la Rochette par la construction d'un mur de soutènement



Pose des enrobés dans le vallon de Pierreusegoutte



Maintien et remise en état du petit patrimoine rural par les ouvriers communaux



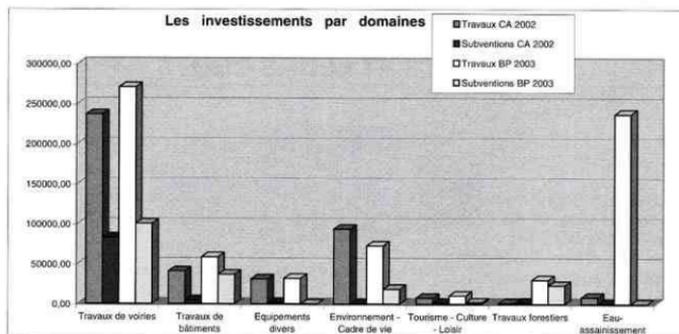
Réalisation de piste en forêt communale

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2003 ET LEURS COUTS

	Dépenses prévues	Aides escomptées
Pont d'accès à la zone d'activité	53600	38500
Place de retournement rue Beaux Champs	5000	
Chemin de Cheval Poirier	20000	2800
Chemin de la Grand Goutte	70000	15800
Chemin de Pierusegoutte	95000	21400
Rue du Moulin	10000	2200
Achat de terrain	5000	
Chemin de Chambrette (report des subventions à percevoir)		10000
Rue de la Vaurière (report 2002)	12000	9600
TOTAL VOIRIE	270600	100300
Réfection des WC à l'école maternelle	30000	13000
Ravalement de la salle de musique	5500	2500
Pose de volets à la maison forestière	8000	3500
Ravalement chapelle du "Bon secours"	15000	13500
Toiture de la sacristie (report 2002)		4200
TOTAL BATIMENT	58500	36700
Outillage	2000	
Achat d'un nouveau camion	15000	
Viabilité de l'AFUa	4000	
Acquisition de mobilier	3000	
Rénovation des registres d'état civil	1000	
Mise à jour informatique de la comptabilité	2300	
Système informatisé de gestion du cadastre	4600	
TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS	31900	
Eclairage vers la Hingrie	49000	13600
Amélioration pastorale	5000	5000
Aménagement du Rombach	4600	
Mobilier urbain	3000	
Eclairage de Noël	2000	
Réseaux secs rue des Battants	9000	
TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	72600	18600
Livres pour l'école	2000	
Voirie intérieure du camping	8400	1900
TOTAL TOURISME CULTURE LOISIR	10400	1900
Plants forestiers	2000	
Chemins forestiers	28000	13900
Remise en état après tempête (report 2002)		9000
TOTAL FORET	30000	22900

Pour réaliser ces différents investissements qui se chiffrent à 474 000 €, un emprunt de 153 000 € est prévu au budget. Par ailleurs, la vente des terrains rue des Battants rapportera 22 600 €.

Par ailleurs, nous comptons sur les aides du conseil général du Haut Rhin (162 900 €), de la région (11 200 €), de l'état (25 700 €), de l'Europe (5 700 €) et de la communauté des communes (20 600 €).



Commentaires

1. Travaux de voirie

- En 2002, trois chemins ont été rénovés avec la pose d'un tapis d'enrobé : la Chambrette, les Osières et l'accès à la résidence « Les Pins » au col de Fouchy. Ces travaux se sont faits dans de bonnes conditions matérielles et surtout financières puisque les résultats des appels d'offre étaient de 25% inférieurs aux prévisions.
- Par ailleurs, la rue de la Vaurière a fait l'objet d'un réaménagement complet avec l'enfouissement de la totalité des réseaux. Durant cette année, nous poursuivons cette politique de remise en état des chemins avec ceux de la Grand Goutte et de Pierreusegoutte. Le tapis de la rue du Moulin qui a déjà 20 ans sera également refait ainsi que la voirie intérieure du camping « Les Bouleaux ».
- Prévus également cette année, des travaux forestiers d'élargissement et d'ouverture de piste dans le massif de Schlingoutte afin de faciliter les premières exploitations dans des plantations trentenaires. Ces travaux sont aidés à hauteur de 50% dans le cadre du contrat de plan « état - région ».

2. Travaux de bâtiments

- Au programme de cette année figurent la rénovation des WC de l'école maternelle, la rénovation des fenêtres de la maison forestière ainsi que la pose de volets. Nous bénéficions, sur les travaux de bâtiments, d'une aide exceptionnelle sur 2003 et 2004 de la part de la région attribuée aux communes forestières suite à la tempête de 1999. Profitant de cette opportunité, nous établissons également cette année, un programme de travaux sur la salle polyvalente ; travaux qui seront inscrits au budget 2004.

3. Equipements divers

- L'éclairage public route de la Hingrie sera déposé et remplacé par des candélabres en 2004 car les aides de l'état prévus n'ont pas été attribuées par manque de crédits.
- Au budget était prévu le remplacement du camion. Finalement, des travaux de remise en état pour environ 2000 € ont permis de différer cet achat. Ce remplacement reste nécessaire mais nous disposons maintenant de quelques mois de réflexion pour acquérir un bon véhicule d'occasion.
- Le budget reprend intégralement notre participation sur le raccordement de la station d'épuration de Sélestat. La totalité de travaux se chiffrent à 3 M€ HT et notre participation est de 140 000 € soit 4.6% compte tenu des aides du département et de l'agence de bassin.

L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

----- Rapport annuel 2002 -----

Bilan de la consommation

Nous avons consommé 35 970 m³ sur une période de 13 mois soit 92 m³ par jour en moyenne. Les recettes en 2002 sont de 87 253 €. Les charges d'exploitation se chiffrent à 51 685 €.

Les remboursements d'emprunt pour 2002 se montent à 27 132 € dont 2 594 € de remboursement d'intérêts. Rappelons que tous les emprunts concernant l'eau et l'assainissement arrivent à échéance en 2003.

	Années	2001	2002
Nombre d'habitants sur le réseau d'eau potable		780	786
Volumes d'eau facturés		30530	35970
Nombre d'habitants sur le réseau d'assainissement		670	668
Volumes d'eau soumis à la redevance d'assainissement		24801	30341
% redevance d'assainissement par rapport aux volumes		81.2	84.4
% redevance d'assainissement par rapport aux habitants		85.9	85.0
Volumes d'eau non facturés (WC public, bâtiments communaux)		4324	3247

Production et état du réseau

En 2002, les mesures faites sur le réseau ont donné des volumes en augmentation pour passer, en moyenne, à 180 litres par jour et par habitant. Elles étaient de 150 litres par jour et par habitant en début d'année mais quelques fuites sont apparues en cours d'année.

En 2002, 50166 m³ sont sortis des réservoirs soit un volume équivalent à celui de 2001. Le rendement du réseau (volume facturé / volume produit) est de 78%.

	Débit moyen en sortie du réservoir de la Hingrie (m3/jour)	Soit une consommation moyenne de : (litre/jour/hab)	Débit moyen en sortie du réservoir de la Vaurière (m3/jour)	Soit une consommation moyenne de : (litre/jour/hab.)	Consommation journalière totale (m3/jour)	Soit une consommation moyenne sur Rombach de : (litre/jour/hab.)
En 2000	147	208	16	143	163	200
En 2001	125	185	14	120	139	180
En 2002	120	170	19	155	139	167

Potabilité de l'eau distribuée

L'eau est de bonne qualité pour les deux réservoirs (Vaurière et Hingrie). Elle n'est pas turbide. Elle est douce et l'installation d'un adoucisseur rendrait l'eau agressive avec un risque de dissolution des métaux des conduites. La teneur en nitrates est inférieure à 25 mg/l. La ressource en eau est bien protégée des apports d'azote.

En 2002, toutes les analyses ont confirmé la potabilité de l'eau avec la conclusion sanitaire : « **L'eau respecte l'ensemble des exigences de qualité réglementaires et sanitaires. Elle peut être consommée par tous sans restriction d'usage** ».

Les tarifs

Les tarifs communaux sont toujours stables. Après plusieurs années de hausse, la redevance à l'agence de bassin diminue. Elle devrait encore baisser en 2004.

	années	2001	2002	2003
Eau		0.9604	0.9600	0.9600
Assainissement		0.6098	0.6100	0.6100
redevance à l'agence de bassin		0.7546	0.8390	0.7900
redevance de prélèvement		0.0160	0.0160	0.0160
Redevance au fond national		0.0213	0.0213	0.0213
total (prix au m3)		2.3621	2.4463	2.3973
location semestrielle du compteur		4.1161	4.1200	4.1200

Le plan de zonage d'assainissement

Pour 2005, toutes les communes doivent être dotées d'un plan de zonage d'assainissement. Ce plan permet de déterminer le mode d'assainissement à mettre en place suivant le type et la configuration des terrains. En ce qui concerne Rombach, il est prévu de prolonger l'assainissement collectif jusqu'au camping et de traiter quelques cas particuliers en collectif comme l'amorce de la rue de Pierreusegoutte et les habitations situées à l'arrière de l'église. Pour tous les écarts, c'est l'assainissement individuel qui est préconisé, principalement pour des questions de coûts.

Ce plan de zonage fera l'objet prochainement d'une enquête publique durant laquelle chacun pourra s'exprimer. Une fois le plan adopté, celui-ci sera annexé aux documents d'urbanisme officiels et sera opposable à tous.

RAPPEL : L'eau est distribuée avec une pression pouvant être supérieure à 10 bars. Aussi, pour tous travaux d'adduction d'eau, il est obligatoire d'utiliser du matériel homologué **16 bars**. Par ailleurs, vous devez protéger votre installation par un **réducteur de pression à 3 bars**. Sinon, vous risquez d'endommager vos équipements et de provoquer des fuites au niveau des appareils ménagers ou tuyauteries.

Le Cercle Catholique St Louis (de Couzagnes) (1^{ère} partie)

Dès le début du siècle, le village de l'Allemand Rombach perd son caractère essentiellement agricole. Il s'ouvre à l'industrialisation avec, en 1904, l'ouverture de la route 48' Lièpvre – Fouchy et, en 1905, la construction de l'usine textile Lamotte et Cie avec 250 métiers à tisser.

La nécessité d'activités nouvelles et culturelles s'impose aux autorités et aux personnalités de la commune. Après la formation d'une société de musique en 1906, la paroisse fonde le cercle catholique St Louis, société de gymnastique appartenant à « l'Avant Garde du Rhin » (AGR).



Cercle catholique St Louis

En mai 1911, le curé Hermas BAFFREY achète pour 1200 marks le pré situé au pied du Rain de l'Annot appartenant à la famille PHILIPPE – JACQUOT habitant rue de l'église en face du presbytère. Il fait construire par l'entrepreneur Michel PETITDEMANGE la salle dite du « cercle catholique » pour 5500 marks. Tout le financement, soit 6700 marks, est fait par le curé BAFFREY (fortune personnelle ou dons ?). Une association se constitue alors. La présidence est assurée par M. le curé ou par l'un des abbés GUIDOT ou ANDLAUER et un comité de notables.



Société de gymnastique

La société de gymnastique acquiert des agrès et l'équipement nécessaire à des disciplines qui attirent beaucoup de jeunes gens. Pour l'anecdote, on voyait au plafond les marques des pieds des sportifs s'entraînant aux anneaux. De bons résultats sont obtenus lors de concours régionaux. La clique possède également les instruments pour les marches et les défilés.

Durant la guerre 1914 – 1918, le bâtiment est occupé par l'armée allemande pour l'hébergement de troupes de passage ou comme hôpital de premiers soins.

En 1922, le curé BAFFREY quitte Rombach et se retire pour sa retraite à Orbey, son village natal. Après le décès du curé Baffrey, une créance de 1500 F figurait dans la succession ouverte aux héritiers chez le notaire d'Orbey. Il était convenu que la salle deviendra propriété du cercle catholique St Louis lorsque celui-ci aura remboursé cette créance.

En 1923 a lieu la bénédiction de la bannière de l'association « Cercle Catholique St Louis » avec invitation des sociétés voisines de l'Avant Garde du Rhin (AGR). La commune participe largement au financement de cette manifestation.



Bénédition de la bannière de l'association

En décembre 1923, une association « Maison des Œuvres Catholiques, Fondation Curé Baffrey » est créée et règle la créance. Elle devient alors propriétaire du bâtiment. L'acte est passé chez Maître BILLING, notaire à Ste Croix aux Mines. Les statuts sont déposés au greffe du tribunal de Ste Marie aux Mines le 2 janvier 1924.

Suite à cette acquisition, un différent naît entre le nouveau comité et les membres actifs. La société de gymnastique et sa belle fanfare cessent leurs activités au grand regret de la population. Il faut noter qu'en 1924, le gouvernement HERRIOT (de gauche) propose l'introduction des lois laïques de 1905 (séparation Eglise – Etat), lois qui n'étaient pas appliquées en Alsace (annexée à l'Allemagne de 1870 à 1918). Une fracture politique gauche – droite apparaît alors dans le village...

(à suivre...)

LE PLAN DE PAYSAGE

L'environnement et le paysage sont sans doute des atouts pour la vallée et plus particulièrement pour Rombach. Ce potentiel est à faire valoir dans une démarche de promotion et de valorisation du territoire, tant sur le plan touristique que dans l'idée d'accroître la qualité du cadre de vie pour les habitants de la vallée. Il s'agit plus globalement de conforter la démographie de la vallée.

Valoriser le grand paysage et l'environnement est donc inscrit comme un des grands objectifs prioritaires de développement du Val d'Argent pour 2000/2006.

Il s'agit de veiller à une valorisation cohérente et globale du paysage environnemental et urbain : pour ce faire une démarche de Plan Paysage est engagée.

Le Plan Paysage synthétise les études paysagères précédentes. C'est un document de référence non réglementaire qui permet aux élus d'avoir une vision globale du territoire et d'envisager les différentes pistes d'intervention, les outils techniques et financiers permettant d'atteindre les objectifs définis.

Il comprend une analyse paysagère, un diagnostic et des recommandations et des propositions d'actions concrètes aux échelles communales et intercommunale. Cette réflexion rassemble différents types de partenaires autour du paysage : les collectivités, les services de l'état et tous les acteurs locaux (forestiers, agriculteurs, etc....)

Depuis le 20^{ème} siècle, les transformations économiques et sociales entraînent une mutation importante de l'agriculture et des espaces bâtis. Cette évolution s'est accélérée au cours des dernières décennies et marque fortement le paysage.

Le Plan paysage aura donc comme problématique principale de rouvrir la vallée en conciliation avec le besoin des agriculteurs ; il étudiera également comment intégrer au mieux l'activité humaine de plus en plus présente.

Ce document présente l'analyse et le diagnostic paysager à l'échelle du Val d'Argent ainsi que le programme d'actions intercommunal pluriannuel qui en découle.

Les cinq grands objectifs de ce plan paysage sont :

Maintenir un espace de respirations autour des habitations.

- Amélioration pastorale : Rain de l'Annot, Chat pendu, Naltérain, Devant Nodévo...
- Association foncière pastorale : sur le chemin de la Hingrie

Conserver, renouveler et valoriser les vergers

- Planter des fruitiers (Rain de l'Annot) en partenariat avec les écoles

Améliorer l'ouverture des clairières

- Prérébois, Voulhimont/ les Osières

Aménager et mettre en valeur les rivières

- Le long du Rombach jusqu'à Lièpvre

Entretien et mettre en valeur les sentiers et points de vue et le petit patrimoine remarquable

- Aménager la promenade au Rain de l'Annot, Autour du village, point de vue sur les crêtes

Les décisions du conseil municipal

Cette nouvelle rubrique reprend les principaux points abordés en conseil municipal entre deux bulletins successifs.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2002

- **Approbation du procès verbal de la séance du 3 juin 2002**

- **Projet de création de piste en forêt communale**

Création de Pistes et Chemins Forestiers en forêt communale sur 5320 ml pour un montant total de : 27 966 € hors taxes avec 80% d'aides dont :
Subvention état sollicitée : 50 % soit 13 983 €
Crédit européen sollicité : 30 % soit 8 390 €

- **Suppression de la répartition 2/3-1/3 au profit des budgets de la commune et du CCAS pour les concessions de cimetières**

Le Maire explique que la répartition du produit des concessions de cimetières entre le budget commune 2/3 et le budget CCAS 1/3 pourrait être supprimé. En effet, les sommes imputées au budget CCAS sont peu importantes. Le versement d'une subvention compensera cette perte de recette.

- **Indemnité d'administration et de technicité**

Le Maire propose d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité au profit des agents appartenant à la catégorie C ou à la catégorie B dont la rémunération est au plus égale à celle de l'indice brut 380 :

GRADE	Montant annuel
Agent Administratif	408 €
Agent administratif qualifié	419 €

- **Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie du résultat cumulé de fonctionnement pour un montant de **1 765 682.38 F** à la section de fonctionnement du **Budget général 2001** et d'affecter le reste du résultat cumulé de fonctionnement soit un montant de **893 348.51 F** à la section d'investissement du Budget général 2001.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie du résultat cumulé de fonctionnement pour un montant de **309 167.69 F** à la section de fonctionnement du **Budget Eau Assainissement 2001** et d'affecter le reste du résultat cumulé de fonctionnement soit un montant de **163 395.14 F** à la section d'investissement du Budget Eau Assainissement 2001.

- **Approbation des comptes de gestion**

Les comptes de gestion, établis par le percepteur, sont identiques aux comptes administratifs pour l'exercice 2001 et n'appellent ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

- **Régularisation de terrains**

Le conseil décide quelques régularisation de terrains, par des échanges, achats ou ventes de terrains, pour des chemins qui sont classés dans le domaine public, et qui appartiennent à des particuliers.

- **Location de terrain**

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Madame Isabelle SCHULTZ, domiciliée à LIEPVRE, 3, Bois l'abbesse, dans laquelle cette dernière nous demande l'autorisation de louer deux terrains communaux, situés au lieu-dit Rain de l'annot.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à Madame Isabelle SCHULTZ, domiciliée à LIEPVRE, 3, Bois l'abbesse une concession communale pour 9 ans pour les terrains situés :
Section 13 parcelle 214 d'une superficie d'environ 3.5 ha moyennant une redevance annuelle de **10.17 €** pour un hectare et **6.00 €** l'hectare supplémentaire,

- **Extension de la zone d'activité**

Le Maire explique qu'un dossier de demande de subvention a été déposé aux Fonds structurels européens – Fonds FEDER – programme objectif 2 pour l'aménagement d'un nouvel accès à la ZA de Rombach-le-Franc, par la construction d'un pont sur le « Rombach ». Le Conseil Municipal sollicite une aide européenne dans le cadre de l'objectif 2 des fonds structurels européens pour ce projet.

- **Décision budgétaire modificative**

Pour permettre le paiement des aides au ravalement de façades, il est nécessaire de faire un virement de crédit du compte : 022- Dépenses imprévues pour un montant de 5 000.00 €
au compte : 67 - Charges exceptionnelles pour un montant de 5 000.00 €

- **Plan paysage**

Le conseil valide les cinq grands objectifs du plan paysage.

- Maintenir un espace de respirations autour des habitations.
- Conserver, renouveler et valoriser les vergers
- Améliorer l'ouverture des clairières
- Aménager et mettre en valeur les rivières
- Entretien et mettre en valeur les sentiers et points de vue et le petit patrimoine remarquable

- **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Afin de régler des factures importantes (travaux Vaurière et Chambrette) et en attendant le versement des subventions, une ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 € a été ouverte à la Caisse d'Epargne d'Alsace à Strasbourg, au taux révisable indexé T4M.

- **Ordures ménagères**

La Communauté des communes du Val d'Argent a pris la compétence « Collecte et traitement » des déchets ménagers et assimilés par adhésion au Syndicat Mixte (SMICTOM). Pour la création de ce syndicat, 4 délégués seront désignés au niveau intercommunal soit une personne par commune. Richard MARCHAL représentera Rombach.

- **Effectifs des écoles**

Ecole maternelle : 28 élèves

Ecole primaire : 29 élèves

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2002

- **Approbation de procès verbal de la réunion du 02 septembre 2002**

- **Zones à risque de saturnisme**

Par arrêté joint à la circulaire préfectorale du 5 septembre 2002, le Préfet propose de déclarer l'ensemble du département « zone à risque d'exposition au plomb ». Dès lors, le vendeur d'un bien immobilier construit avant 1948 dans le Haut-Rhin serait tenu d'annexer à toute promesse de vente en état des risques d'accessibilité au plomb et une note d'information générale sur les risques que présentent les revêtements à base de plomb. Cette mesure paraît exagérée par rapport à l'état général du bâti haut-rhinois et elle n'est pas conforme à l'esprit de la législation qui a introduit les mesures de lutte contre le saturnisme.

C'est pourquoi, sur demande de l'Association des Maires du Haut-Rhin, le conseil délibère contre le projet d'arrêté et demande au Préfet de déterminer effectivement les zones à risque.

- **Motion sur les transports inter massifs**

Une motion proposée par l'Association du Massif Vosgien concernant la politique des transports dans le massif vosgien est adoptée par le conseil.

- **Projets voirie 2003**

Le Conseil prévoit les travaux de voirie suivant :

- Chemin de la Grande Goutte pour un montant de **61 490 Euros H.T.**
- Chemin de Pierreusegoutte pour un montant de **78 620 Euros H.T.**
- Voirie du camping pour un montant de **8 120 Euros H.T.**
- Rue du Moulin pour un montant de **7 966 Euros H.T.**

Il sollicite auprès du département une subvention aussi élevée que possible pour aider au financement des dits travaux.

- **Informations**

Ordures ménagères : Information du maire sur la mise en place de la redevance sur le val d'argent suite à la prise de compétence au niveau de la communauté de communes. Pour Rombach, il n'y aura que peu de changement car ce sont nos tarifs qui servent de base de calcul.

Eau : Suite à une année particulièrement sèche, les débits d'étiage des sources sont au plus bas (identiques à ceux de 1976) et la situation était limite mais suffisante. Pour les sources de la Hingrie, le débit fin septembre était de 110 m³ par jour. La source de la Vaurière fournit environ 50 m³ et la consommation totale est de 150 m³ par jour.

Travaux : L'adjoint aux services techniques fait part des travaux réalisés en régie comme la réfection d'une vanne sur le Rombach, la pose de canalisation d'eau pluviales en forêt communale...

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2002

- **Approbation du procès verbal de la réunion du 07 octobre 2002**

- **Taxes et produits irrécouvrables**

Avis favorable pour l'allocation en non-valeur du produit eau assainissement dont le montant s'élève à la somme de **11.24 €**

- **Concession de refuge**

le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de la concession de terrain avec installation d'un refuge de chasse en forêt communale, parcelle forestière 60, moyennant une redevance annuelle de **53.34 €**.

- **Avis sur la modification des statuts du Parc naturel régional des Ballons des Vosges**

Pour permettre l'adhésion de cinq communes supplémentaires au Syndicat mixte (Xonrupt-Longemer , Eschbach-au-val, Petitmagny, Belonchamp et Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire) et la prise d'une compétence spécifique relative aux transports collectifs alternatifs par délégation de compétence des Conseils Généraux du territoire du Parc.

- **Approbation des chèques vacances**

Le Conseil Municipal accepte l'utilisation du chèque vacances pour le camping à compter de ce jour et jusqu'à décision contraire.

- **Indemnité au comptable public**

- **Création d'un poste d'agent administratif qualifié**

- **Régime applicable aux dépenses d'investissement avant le vote du budget 2003**

Le Conseil Municipal autorise le maire à engager, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2002 afin de permettre la poursuite des opérations d'investissement prévues en début d'année mais non engagées et en tout état de cause avant le vote du budget de l'exercice 2003 qui reprendra globalement ces crédits.

- **Renonciation à la perception de la redevance « ordures ménagères »**

Le conseil municipal, dans sa séance du 3 juin 2002, a décidé de confier à la Communauté de Communes du Val d'Argent, la compétence « collecte et traitement » des déchets ménagers et assimilés par adhésion au Syndicat Mixte à créer. A compter du 1^{er} janvier 2003, c'est la communauté des communes qui percevra la redevance. Dans ce cadre, le Conseil Municipal renonce, à compter du 1^{er} janvier 2003, à la perception de la redevance « ordures ménagères ».

- **Tarification 2003**

- **Certification PEFC ALSACE**

Le Maire présente au conseil municipal la démarche de certification en cours de la forêt alsacienne et des conditions d'adhésion des communes à cette procédure. Cette certification sera de plus en plus demandée par les acheteurs de bois mais le cahier de charges implique la mise en place de plusieurs mesures afin d'être conforme à cette certification. Certains conseillers s'inquiètent quant à la mise en œuvre et au coût de ces contraintes supplémentaires dans un climat déjà très difficile.

Le Maire précise que de nombreuses mesures sont déjà appliquées dans le cadre de la gestion de nos forêts communales par l'O.N.F. mais qu'on ne maîtrise pas l'évolution de cette certification à long terme. Par contre, ne pas adhérer, pourrait entraîner des difficultés supplémentaires dans la vente des bois.

Le Conseil Municipal décide, avec quatre abstentions, d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définie par l'entité régionale PEFC Alsace, ouvrant le droit d'usage de la marque PEFC pour une durée de 5 ans.

la contribution demandée est :

10 € lors de la constitution initiale du dossier

0,10 € par an et par hectare de forêt relevant du régime forestier.

- **Information**

Maison forestière : Suite à une demande de Mr Hertling, une demande de permis de travaux pour créer un abri de stockage de bois de chauffage sera demandé. Par ailleurs, un devis pour la pose de nouvelles fenêtres et de volets sera également demandé en vue du budget 2003.

Remplacement du camion : La maire informe le conseil que le camion communal n'a plus été accepté en l'état au service des mines. Compte tenu des nombreux travaux réalisés en régie, un camion est indispensable et il faut envisager des réparations ou l'achat d'un camion d'occasion pour 2003.

Ecole primaire : Suite au conseil d'école, il est proposé de repeindre le mur de la cour ainsi que certaines salles de classe et le couloir. La pose de stores est envisagée dans les salles de classes ainsi que l'acquisition de matériel informatique.

Collecte alimentaire : La collecte réalisée cette année est moins bien garnie et il est fait appel à la générosité des conseillers et de la population. L'intégralité de cette collecte est distribuée sur Rombach. Seules des denrées non périssables sont acceptées.

Ecole maternelle : Des jeux de motricité seront achetés afin de faciliter l'éveil des enfants.

Correspondant « jeune » du député : Le député a fait part par courrier de son souhait de voir désigner un correspondant « jeune » pour Rombach.

Facturation de l'eau : Pour 2003, il est envisagé de mettre en place la possibilité de prélèvement automatique.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2003

- **Approbation du procès verbal de la réunion du 02 décembre 2002**
- **Etat de prévision des coupes et travaux en forêt communale pour 2003**

L'Office National des Forêts propose, un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux et le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes hors taxes à **116 760 € pour 2930 m3** ainsi que des coupes en vente sur pied pour une recette nette de **44 780 € pour 1672 m3**.

APPROUVE le programme de travaux présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour l'année 2003 en forêt communale.

DELEGUE le maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil.

VOTE les crédits correspondants à inscrire au budget 2003 à ce programme de travaux, soit **78 602.54 € TTC** soit 72 085 € HT dont 33 275 € HT de travaux d'investissement et 38 810 € HT de travaux d'entretien.

- **Vente de terrain**

Le Maire rappelle la proposition des époux DUSS pour l'achat de deux parcelles de terrains situés rue des battants

- **Section 11 Parcelle 853 d'une superficie de 3.39 ares**
- **Section 11 Parcelle 854 d'une superficie de 3.46 ares**

Le conseil a déjà fixé le prix de l'are à 3050 € et décide de vendre les terrains désignés ci-dessus aux époux DUSS au prix de 3050 € l'are soit 20 892.50 €. Il charge le maire de signer les actes nécessaires à la vente de ces dits terrains en précisant que les frais d'acquisition sont à la charge des acquéreurs.

- **Budget annexe « ordures ménagères »**

Suite au transfert de compétence pour la collecte et le traitement des ordures ménagères à la communauté de communes du Val d'Argent, le Maire signale au conseil qu'il y a lieu de clôturer le budget annexe « Ordures ménagères ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre les restes à recouvrir et les résultats du budget « ordures ménagères » au budget général de la commune

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2003

- **Approbation du procès verbal de la réunion du 03 février 2003**

- **Demande de subvention DGE**

Le Maire explique que suite à un décret paru récemment au Journal Officiel, il est nécessaire d'arrêter les modalités de financement des travaux en ce qui concerne les demandes de subventions DGE. Le conseil municipal arrête le plan de financement suivant : Subvention DGE sollicitée 7 005.81 € soit 30%

Autofinancement	<u>20 924.02 €</u>
TOTAL TTC	<u>27 929.89 €</u>

et s'engage à prendre à la charge de la commune le solde du coût de l'opération même si les aides accordées sont inférieures à celles sollicitées présentement.

- **Travaux de voiries 2003**

Le programme de travaux de voirie 2003 (chemin de Pierreusegoutte, chemin de la Grand Goutte, voirie du camping et rue du moulin) était estimé à 163 711 € HT soit 195 798.36 € TTC. Le lancement de ce programme a fait l'objet d'un appel à la concurrence en procédure d'appel d'offre ouvert en un seul lot.

A la suite de l'examen des offres en date du vendredi 28 février, la commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer ces travaux à l'entreprise SCREG pour 124 870.60 € HT soit 149 345.24 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les actes d'engagements tels qu'ils seront signés avec l'entreprise susvisée pour le montant ci-dessus indiqué et tel que proposé par la commission d'Appel d'Offres et autorise le maire à souscrire le marché au nom de la commune

- **Reprise des résultats de l'exercice 2001 en euros**

Suite à la conversion en euros proposée par le comptable, le maire présente les résultats en euros des différents comptes administratifs des budgets 2001.

- **Comptes administratifs 2002**

BUDGET GENERAL

Le Compte administratif 2002 du Budget Général fait apparaître un excédent de **280 166.89 €** en fonctionnement et un déficit de **197 763.12 €** en investissement soit un excédent global de **82 403.77 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du **Budget Général de l'exercice 2002**, sous réserve de la concordance avec les comptes de gestion 2002 de la trésorerie, à savoir :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	809 358.34 €	recettes	495 745.32 €
dépenses	529 191.45 €	dépenses	693 508.44 €
Excédent de clôture	280 166.89 €	Déficit de clôture	197 763.12 €

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Le **Compte administratif du budget Eau Assainissement 2002** se solde par un excédent de **75 996.87 €** en exploitation et un déficit de **26 342.19 €** en investissement soit un excédent global net de **49 654.68 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du **Budget eau assainissement de l'exercice 2002**, sous réserve de la concordance avec les comptes de gestion 2002 de la trésorerie, à savoir :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	149 297.59 €	recettes	48 748.77 €
dépenses	73 300.72 €	dépenses	75 090.96 €
Excédent de clôture	75 996.87 €	Déficit de clôture	26 342.19 €

BUDGET C.C.A.S.

Le compte administratif 2002 du CCAS fait apparaître une dépense de 1864,09 € pour une recette de 4287,37 €. L'excédent de clôture de l'exercice se monte à 2423,28 €.

BUDGET ORDURES MENAGERES

Le compte administratif 2002 du Budget Ordures Ménagères fait apparaître une dépense de 68 475,84 € et des recettes de 69 895,92 € soit un excédent de clôture de 1420,08 €

• Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2002

• Fixation des taux d'imposition pour 2003

Il n'est pas proposé d'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2003. Ces taux restent très inférieurs aux moyennes nationale, régionale et départementale.

Les taux et les produits correspondants pour 2003 sont donc les suivants :

Designation des Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	598 400 €	5,63 %	33 690 €
Taxe Foncière Bâti	468 000 €	6,27 %	29 344 €
Taxe Foncière non bâti	57 500 €	31,79 %	18 279 €
Taxe Professionnelle	929 200 €	6,81 %	63 279 €
TOTAL			144 592 €

• Subventions accordées pour 2003

Les subventions proposées s'élèvent à 10967 €.

Une subvention de 260 € sera versée au GAS, soit 30 € par an par Agent titulaire + deux bûcherons, pour permettre à ces derniers de profiter de quelques primes comme la prime de départ à la retraite, la prime de layette et autres.

Une subvention de 2300 € pour le Comité des Fêtes, de 3050 € pour le Comité de Jumelage afin de préparer dans de bonnes conditions le dixième anniversaire du jumelage, de 1850 € au CCAS et de 400 € pour le Club du Val des Gouttes pour soutenir les diverses manifestations au cours de l'année 2003.

En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à 6 € par jour et par enfant.

Il est également prévu de reconduire la prime au ravalement de façade d'une année supplémentaire sur le même principe qu'en 2002.

• Approbation des différents budgets 2003

BUDGET GENERAL

Le Budget Général 2003 de la Commune se présente comme suit :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 700 000 € y compris le prélèvement pour investissements de 130 000 € et des dépenses imprévues pour 29 000 €.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à 700 000 €, dont un excédent de fonctionnement reporté de 82 200 €.

Les prévisions de dépenses et de recettes d'investissement s'équilibrent à 745 000 €

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Il s'équilibre à 147 100 € en section d'exploitation dont 55 000 € de prélèvement pour investissement et 304 500 € en section d'investissement. Il prend en compte la totalité du coût de raccordement à la station d'épuration de Sélestat.

BUDGET C.C.A.S.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement, pour un montant de 4000 €

• Location de terrains

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Madame Catherine STOUVENOT, domiciliée 8a, Naugoutte à Rombach le Franc une concession communale, hors chemin communal, pour les terrains situés :

Section 7 parcelle 130 d'une superficie de 39 a 10 ca

Section 7 parcelle 131 d'une superficie de 13 a 40 ca

Section 7 parcelle 132 d'une superficie de 62 a 90 ca

Soit une surface totale de 1 ha 15 a 40 ca

Moyennant une redevance annuelle actuelle d'un montant de **10.37 €** pour un hectare et **6.12 €** l'hectare supplémentaire, pour l'année 2003. Cette concession est valable neuf ans, à compter du 3 mars 2003, étant entendu que la commune pourra y mettre fin en cas de besoin.

- **Renouvellement d'agrément pour un garde chasse privé**

Monsieur Antoine GRUSON adjudicataire du lot de chasse n° 3 a sollicité la préfecture en vue du renouvellement de **Monsieur Michel BATLOT demeurant 59, rue du Hoimbach à Lièpvre**, en tant que garde chasse privé. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable quant au renouvellement de **Monsieur Michel BATLOT**, en tant que garde chasse privé, à condition que ce dernier remplisse toujours toutes les conditions nécessaires.

- **Divers**

Comme chaque année, il est décidé d'organiser une opération de nettoyage. Celle-ci se déroulera le samedi matin 29 mars 2003.

Jean Pierre Herment demande des informations sur le plan de zonage d'assainissement en cours. Son but est de définir les procédés d'assainissement à mettre en œuvre sur l'ensemble du ban communal. Ce plan donne notamment plusieurs options pour l'assainissement de la route de la Hingrie jusqu'au terrain de camping. Des informations complémentaires sur les aides possibles seront demandées au conseil général et à l'agence de bassin afin de prendre position et de choisir une option qui pourrait se réaliser dans les années à venir.

Eric Peter a eu écho de contrôle de la gendarmerie concernant des piétons et poussettes circulant sur la piste cyclable. Contact sera pris avec la gendarmerie pour plus de précisions. D'ores et déjà, il est rappelé que la circulation est interdite pour tous véhicules à moteur.

Fabrice Baumann fait part à l'assemblée de la tenue du salon « Artival » à Ste Croix aux Mines du 7 au 9 mars, salon qui rassemblera de nombreux artisans locaux.

Suite à la décision du Smictom de ne plus faire de marche arrière à partir du mois de juillet 2003, il est nécessaire de réaliser la place de retournement sur la rue des Beaux Champs. Prévoir une réunion sur place de la commission voirie accompagnée d'un géomètre.

Afin d'accroître la sécurité des usagers, il est décidé de déplacer l'arrêt et l'abri bus du bus du village devant l'ancienne scierie.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2003

- **Approbation du procès verbal de la réunion du 03 mars 2003**

Après rappel des différents points examinés lors de la dernière séance, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 03 mars 2003. M Fabien KIEFFER s'étonne de la création d'un poste de technicien qui lui paraît non justifié au vu de l'importance de la commune. Le Maire précise que pour l'instant, il s'agit d'un poste de technicien contractuel afin de permettre à l'emploi jeune de passer un concours de la fonction publique territoriale.

- **Approbation des comptes de gestion 2002**

- **Aménagement du temps scolaire**

Depuis 6 ans, les écoles de Rombach le Franc ont choisi la mise en place de la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Afin de respecter le temps scolaire en vigueur, il y a lieu de rattraper 12 jours de cours durant l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la reconduction, pour 3 ans, de la semaine scolaire de 4 jours.

- **Transfert de propriété**

Suite à la création du lotissement « Langrie – Couty » par le biais d'une association foncière autorisée, celle-ci a mis en place un réseau de voirie propriété de l'association. Les derniers travaux vont être réalisés cette année et l'assemblée générale ainsi que le conseil de syndics de l'association de l'association ont proposé de rétrocéder les voiries à la commune afin de les classer dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,
ACCEPTE de prendre possession, dès la fin des travaux de finition (place de retournement et trottoirs) et pour l'euro symbolique des voiries et espaces verts propriétés de l'AFUa « Langrie – Couty » cadastrés sous les parcelles n° 783 et 784 section 11,
DECIDE de prendre à sa charge les frais inhérents au transfert de propriété.

- **Dénomination d'une place**

Dans le cadre du dixième anniversaire du jumelage avec la commune des Quatre Routes du Lot et afin de conforter ce jumelage par une action symbolique sur notre village, le maire propose d'appeler la place des fêtes du village, place des Quatre Routes du Lot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de nommer la place des fêtes du village : « Place des Quatre Routes du Lot » à compter du 22 mai 2003 marquant le début des festivités du dixième anniversaire du jumelage.

- **Motion pour la reconnaissance des droits du peuple tibétain**

Dans le cadre de la campagne européenne « un drapeau pour un statut de pleine autonomie du Tibet », la maire propose au conseil municipal de prendre une motion.

- **Divers**

Plan de zonage d'assainissement

Suite aux conclusions de l'étude « GEOTEC », le conseil décide d'opter pour la solution qui consiste à poursuivre l'assainissement collectif du village jusqu'au camping « Les Bouleaux ».

Point sur les travaux en cours (voiries, chemins, éclairage public, réseaux secs, réseaux AEP et assainissement)

Les aides DGE ne permettront certainement pas de prendre en compte les travaux d'éclairage public. Ces aides étant prévues au budget, ces travaux seront reportés d'une année sauf si les aides peuvent être rétroactives.

Ordures Ménagères : « Réorganisation de la collecte des bacs verts »

Suite à la réorganisation des tournées de collecte, les bacs bruns seront ramassés le vendredi des semaines impaires à compter du 1^{er} juillet 2003. Par ailleurs, trois nouvelles bennes sont en place à la déchetterie depuis le 1^{er} avril pour le bois, les déchets divers incinérables et les déchets ultimes de déchetterie. L'apport est limité à 2 m³ par personne et par semaine.

Création d'une association foncière pastorale

Le samedi 24 mai aura lieu une réunion d'information en vue de créer une association foncière pastorale sur la route de la Hingrie. Le but de cette association sera de défricher ces terrains et de leur trouver une vocation agricole.

Une fête des écoles est prévue le samedi 14 juin et la fête des cols le dimanche 15 juin au col de Ste Marie aux Mines

Inauguration de la Place des anciens combattants



Défilé depuis la place de fêtes.....



avec de nombreuses personnalités et associations patriotiques



Dévoilement de la plaque en présence du Sous Préfet Jean Lachkar et du député Jean Louis Christ



Les enfants de l'école primaire ont récité « Le dormeur du Val »

Une première fleur

Le Palmarès du Fleurissement 2002

Catégorie "FACADE"

- 1^{er} prix : Marie Maigrat
- 2^{ème} prix : Annick Ragasse et Madeleine Buchholtz
- 3^{ème} prix : Joseph Rocher

Catégorie "BALCON"

- 1^{er} prix : Jean Pierre Herment
- 2^{ème} prix : Madeleine Mittelheiser
- 3^{ème} prix : Jeannine Herment

Catégorie "MAISON ET JARDIN"

- 1^{er} prix : Serge Frantz
- 2^{ème} prix : Marie-France Entzmann
- 3^{ème} prix : Patrick Feil

« Prix cantonaux »

- Marie-France Entzmann et Jean Pierre Herment ont obtenu un prix cantonal avec des notes supérieures à 18/20.
- Serge Frantz a obtenu le 1^{er} prix par commune avec 19,5/20.

Félicitations à toutes et à tous qui se consacrent avec passion afin que notre village soit toujours plus fleuri et plus accueillant .



INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTION EN MAIRIE.

Toute personne s'installant ou quittant le village est priée de le faire savoir à la mairie. Cette démarche facilite certaines démarches administratives telles que la facturation d'eau potable, des ordures ménagères ou la mise à jour de notre fichier « population ». Par ailleurs, il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale n'est faite qu'après en avoir fait la demande sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.

LA PERMANENCE DU DEPUTE Jean-Louis CHRIST

Attaché parlementaire : Luc WAUTHIER Secrétaire : Rosalie FORNARA
10 Grand' rue - 68230 TURCKHEIM
Tél. : 03 89 27 29 64 - Fax : 03 89 27 16 73 – Email : jlchrist@wanadoo.fr

NOUVEAUTE

LA PASSERELLE « EMPLOIS-SERVICES »

Vous recherchez une aide pour quelques tâches ménagères ou quelques heures ;
Vous voulez apporter vos services avec un emploi de proximité ;
Renseignez-vous : Claude AVRY, 5 rue Mulhenbeck à Ste Marie au 03 89 58 73 27

Par ailleurs, une permanence de Mme AVRY, écrivain public, est assurée tous les mercredis de 14h à 16h à l'espace Raymond HESTIN.

MISSION LOCALE

Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de 8h30 à 11h30 à l'ANPE à Sainte-Marie-aux-Mines. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de trouver une solution d'intégration dans le monde du travail.
Tél. : 03 89 58 32 00 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Vous êtes une personne relevant d'une notification de la COTOREP

- > Vous avez une carte d'invalidité
- > Vous êtes travailleur handicapé
- > Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés

Ce service est là pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner, vous guider, vous aidez

Permanences : Mardi de 13h30 à 17h30 et jeudi de 9h à 12h

Adresse : Service d'accompagnement à la vie sociale
Les Tournesols (aile droite du foyer Waltersperger)
Place du Général de Gaulle, BP 47 - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

Tél. : 03 89 58 11 28

CONCILIATEUR DU CANTON

Une permanence du conciliateur M. Robert HERTFELDER est assurée tous les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines ou sur rendez-vous.

Tél. : 03 89 58 33 60

INFORMATION RETRAITE

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (C.R.A.V.)

36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX Tél. : 03 88 65 20 21

Les permanences se tiendront à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 4, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines

Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de 8h30 à 11h30
et sur rendez-vous de 13h30 à 16h (Téléphoner au 03 89 20 83 40)

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Une permanence est assurée tous les 3^{ème} vendredis matins à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 4, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines.

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (M.S.A.)

Une permanence est assurée tous les 4^{ème} mardis du mois (sauf août) de 9h30 à 11h à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines.

DEGATS DE GIBIERS

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres

Estimateur de dégâts de sanglier :

M. SCHWARTZ au Syndicat général des chasseurs

13, rue du Tivoli - 68100 MULHOUSE - tél. 03 89 31 82 65 - Fax 03 89 44 25 31

Estimateur de dégâts de « gibier rouge » (cerf, chevreuil...) :

M. André HERMENT

2, Petit Rombach - 68160 Ste Croix aux Mines - tél. 03 89 58 83 12

PASSAGE DU BIBLIOBUS

Tous les 1^{er} samedis du mois sur la Place des Fêtes de 15H30 à 17H30.

ALCOOLIQUES ANONYMES

Création de l'« Amicale de la croix bleue de Colmar et environs ». Amicale d'aide au malade alcoolique et de soutien à la cellule familiale.

Contact confidentiel les mercredis à 20h au centre médico social

7, Avenue Zeller à Sainte Marie aux Mines - tél. : 03 89 58 44 28

LES PERMANENCES DU C.A.U.E

Vous avez l'intention d'entreprendre des travaux de construction ?

Vous avez engagé des travaux ?

Le CONSEIL d'ARCHITECTURE d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT

est là pour vous aider.

Vous trouverez dans ces permanences un architecte qui répondra à vos questions, qu'elles soient d'ordre technique, administratif ou esthétique. Les permanences se tiennent **au siège de la communauté de communes du Val d'Argent dans le parc de la Villa Burrus tous les premiers vendredis du mois.** Contact : 03 89 58 83 45



RECYCLAGE = CIVISME

COLLECTE DU VERRE

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes et à l'Espace Raymond HESTIN.

COLLECTE DES VIEUX PAPIERS

Une benne est placée tous les deux mois sur la place des fêtes.

COLLECTE DES HUILES MINERALES (huiles pour moteur uniquement)

Un récipient est à votre disposition sur la place des fêtes.

COLLECTE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES USAGES

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes.

COLLECTE DES PILES ET BATTERIES DE VOITURE

Les piles de toutes formes sont à déposer en mairie.

Les batteries de voiture doivent être déposées à la déchetterie.

.....Du nouveau dans les collectes.....

Le ramassage des poubelles brunes se fera dorénavant le vendredi.

Pour les encombrants, la collecte trimestrielle est supprimée.

Un numéro vert : le 0 800 80 41 75 est à votre disposition pour un enlèvement à votre convenance et à votre domicile par le Smictom ou Emmaüs selon les cas.

Par ailleurs, la déchetterie est gratuitement à votre disposition.

Tél. : 03 89 58 80 85 ou Smictom : 03 88 92 27 19

les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 8h45 à 12h et de 13h à 18h

Les tarifs communaux pour 2003

LES SERVICES COMMUNAUX		2002	2003	
ORDURES MENAGERES				
sur circuit	1 personne	105.23	104.00	
	2 personnes	176.53	164.00	
	3 pers. et plus	211.56	224.00	
	résidence secondaire	176.53	170.00	
	commerces	281.89	280.00	
	petits commerces	70.61	170.00	
	autres usagers		70.00	
	hors circuit	1 personne	63.83	70.00
		2 personnes	105.92	104.00
		3 pers. et plus	127.10	130.00
résidence secondaire		105.92	105.00	
commerces		169.19	170.00	
	petits commerces	42.37	105.00	
EAU et ASSAINISSEMENT				
par m3	eau	0.9600	0.9600	
	assainissement	0.6100	0.6100	
	red. agence bassin	0.8390	0.7900	
	red de prélèvement	0.0160	0.0160	
	red. fond national	0.0213	0.0213	
	total (prix au m3)	2.4463	2.3973	
	loc. compteur semestre	4.1200	4.1200	
CONCESSION DE TERRAIN				
tarif annuel	moins de 1 hectare	10.17	10.37	
	par ha supplémentaire	6.00	6.12	
	passage	20.37	20.78	
	source	30.32	30.93	
	Prise d'eau avant réservoir	100.00	102.00	
	abri de chasse	53.34	54.40	
	Services valorisés (CSC)	2.41	2.46	
	Loyer de la poste	Prix par trimestre depuis 2000	892.73	892.73
LOCATION ENGINS COMMUNAUX				
tarif horaire	buldozer	57.00	58.00	
	pelle mécanique	57.00	58.00	
	camion	41.00	42.00	
	ouvrier supplémentaire	15.50	16.00	
CONCESSION DE CIMETIERE				
tarif annuel	15 ans (1mx2m)	33.12	33.80	
	15 ans (2mx2m)	65.31	66.60	
	30 ans (1mx2m)	65.31	66.60	
	30 ans (2mx2m)	129.22	131.80	

CAMPING			
tarif journalier	Caravane	1.50	1.55
	Camping car	2.60	2.65
	Tente	0.75	0.75
	Voiture	1.45	1.50
	Moto	0.75	0.80
	Adulte	2.15	2.20
	Enfant (-7 ans)	1.20	1.20
	Douche	0.00	0.00
	Electricité tarif 1 (8A)	1.30	1.30
	Electricité tarif 2 (10A)	1.70	1.70
	Electricité tarif 3 (13A)	2.10	2.10
	mai juin septembre (8A)	92.00	94.00
	mai juin septembre (13A)	107.00	109.00
	juillet août (8A)	184.00	188.00
juillet août (13A)	199.00	203.00	
tarif mensuel pour "garage" (10% de réduction si contrat à l'année payable en avril)	autres mois	30.00	30.60
	Taxe de séjour (+13 ans)	0.16	0.20
Photocopies			
	A4	0.20	0.20
	A3	0.40	0.40
SAPIN DE NOEL			
	Moyen	2.50	2.50
	Grand	5.00	5.00
BOIS DE CHAUFFAGE			
par commune (prix HT)	Hêtre (stère)	30.50	30.50
	Chêne (stère)	30.50	30.50
par l'acquéreur (prix HT)	Feuillus quartiers (stère)	6.10	6.10
	Feuillus rondsins (stère)	3.80	3.80
	BIL (m3)	21.34	21.50
	Petits rondsins	0.00	0.00
SALLE POLYVALENTE			
WEEK END (de vendredi 17h au lundi 10h)			
avec cuisine	Pers. extérieures et Nouvel an	240.00	244.80
	Rombéchats	120.00	122.40
	Associations	70.00	71.40
sans cuisine	Personnes extérieures	100.00	102.00
	Rombéchats	70.00	71.40
	Associations	55.00	56.10
Electricité	F/Kwh	0.16	0.16
Téléphone	F/unité	0.19	0.19
JOURNEE		0.00	0.00
avec cuisine et chauffage	Personnes extérieures	145.00	147.90
	Rombéchats et associations	80.00	81.60
	Usage commercial	160.00	163.20
avec cuisine sans chauffage	Personnes extérieures	130.00	132.60
	Rombéchats et associations	60.00	61.20
	Usage commercial	145.00	147.90
sans cuisine avec chauffage	Personnes extérieures	80.00	81.60
	Rombéchats et associations	45.00	45.90
	Usage commercial	130.00	132.60
sans cuisine sans chauffage	Personnes extérieures	65.00	66.30
	Rombéchats et associations	30.00	30.60
	Usage commercial	115.00	117.30

Note : Pour tout règlement de factures émises par la commune ou la perception, n'arrondissez jamais les sommes dues, ni par excès, ni par défaut.

NOS JOIES , NOS PEINES

LES NAISSANCES DE 2002

REITENBACH Caroline	née le 12 janvier 2002
De Alain REITENBACH et Marie Cécile CAMOIN	
PETER Laura	née le 26 janvier 2002
De Eric PETER et Estelle KIEFFER	
BATAILLE Baptiste	né le 25 février 2002
De Hervé BATAILLE et Delphine ANCEL	
HERMENT Fanny Michèle Erica	née le 6 mars 2002
De Ariel HERMENT et Sylvie PENIN	
KIEFFER Lily-Rose	née le 16 juillet 2002
De Olivier KIEFFER et Christel SCHMITT	
HUSSON Océane Marie-Josée Yvonne	née le 18 juillet 2002
De Eric HUSSON et Laetitia LEOBOLD	
GERARD Lola Josiane	née le 23 juillet 2002
De Stéphane GERARD et Nathalie HARTMANN	
BIRAUD Julia	née le 5 octobre 2002
De Norbert BIRAUD et Catherine GEORGES	

LES MARIAGES DE 2002

ODONI Bertrand et RUFFENHACH Delphine	le 6 avril 2002
SCHMITT Roland et FRIESS Monique	le 21 juin 2002
GALLAND Vincent et BASSA Myriam	le 22 juin 2002
BERTONI Arnaud et BENOIT Laurence	le 29 juin 2002
FRAY Gabin et LEGRAND Anne Céline	le 20 juillet 2002
DIDIERJEAN Gilles et MAZZOLETTI Patricia	le 31 août 2002
STREJG Stefan et ANCEL Patricia	le 16 octobre 2002

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2002

94 ans de notre doyen Charles ANDRE	le 25 mai 2002
98 ans de notre doyenne Louise MENETRE	le 10 novembre 2002

90 ans

Henri JACQUOT	le 24 février 2002
Célestin JACQUOT	le 26 mai 2002
Albertine MARCHAL	le 25 novembre 2002

Noces d'or pour 50 ans de mariage

Auguste MAURER et Marie Thérèse STARCK	le 22 février 2002
Raymond MARCO et Monique RUCH	le 14 juin 2002
Paul JEHEL et Jacqueline MAIRE	le 28 novembre 2002

LES DECES DE 2002

HUCHELMANN Maurice décédé le 19 janvier 2002 à Colmar
VERDUN Roger Jean décédé le 22 avril 2002 à Colmar
GASPERMENT Luc Louis Emile décédé le 10 mai 2002 à Ste Marie aux Mines
HINSINGER Jean Eugène décédé le 6 juin 2002 à Rombach-le-Franc
MILLION Marie Alice veuve FRANTZ décédée le 16 juin 2002 à Rombach-le-Franc
GAUER Armand décédé le 7 novembre 2002 à Rombach-le-Franc
PHILIPPE Jeanne Marie veuve MAIGRAT décédée le 6 décembre 2002 à Rombach-le-Franc